

République Française
Département SEINE-ET-MARNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHÂTEAUX

**Procès-Verbal
Séance du 19 décembre 2024 – 18h30**

L'an 2024, le 19 Décembre à 18:45, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 13/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 13/12/2024.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, LUCZAK Daisy, PONSARDIN Catherine, TORCOL Patricia, VIBERT Nicole, VIEIRA Patricia, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, CASEAUX Hubert, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VIGIER Mathias

Excusée : Mme HELLIAS Aline

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUMENIL Stéphanie à Mme TORCOL Patricia, DUTRIAUX Nathalie à Mme LUCZAK Daisy, MOTHRE Béatrice à M. MOTTE Patrice, NINERAILLES Brigitte à Mme PONSARDIN Catherine, PASQUET Hélène à Mme BALLABENE Sandra, TAMATA-VARIN Marième à M. CASEAUX Hubert, VAROQUI Geneviève à M. PRIOUX Pierre-François, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. SAOUT Louis Marie, CALVET Jean à M. MEDEIROS Manuel, ROSSIGNEUX Gilles à M. POIRIER Daniel, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian, VENANZUOLA François à M. CHANUSSOT Jean-Marc

Absent(s) : Mmes : BARRES Fabienne, GIRAUT Muriel, KUBIAK Françoise, SALAZAR Joëlle, MM : BETTENCOURT François, CAMEK Julien, CHAMPIN Gérard, GROSLEVIN Gilles, GUECHATI Amin, JAROSSAY Gilbert, JEANNIN Hervé, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, REMOND Bruno, ROMAIN Emilien, SAINT-JALMES Patrice, WOCHENMAYER Jonathan

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Communautaire : 52
- Présents : 22
- Pouvoirs : 12
- Suppléants : 0

Date de la convocation : 13/12/2024
Date d'affichage : 13/12/2024

La séance débute à 18h45.

Le Président ouvre la séance, procède à l'appel des élus et désigne le secrétaire de séance : Jean-Marc CHANUSSOT.

Il fait le constat d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance du conseil communautaire.

En effet, seuls 22 membres étaient présents sur les 52 élus en exercice.

Aux termes des articles L.2121-17 et L5211-1 du CGCT, le Conseil communautaire ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Pour que le quorum soit atteint, il est donc nécessaire que le nombre des membres en exercice du Conseil communautaire qui sont effectivement présents à la séance soit supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice du Conseil communautaire, le nombre étant le cas échéant arrondi à l'entier supérieur.

Le quorum s'apprécie au moment de l'ouverture de la séance, mais également au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.

Lorsque le quorum n'est pas atteint à l'ouverture de la séance, ou lorsqu'il cesse de l'être en cours de séance, alors qu'il paraît indispensable que certaines délibérations soient prises, le Président peut convoquer à nouveau le Conseil Communautaire à trois jours francs au moins d'intervalle.

En conséquence, et conformément aux dispositions des articles L. 2121-17 du CGCT, si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

A l'ouverture de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024 le quorum n'étant pas atteint, le Président lève la séance.

La séance est levée à 18h49.

Le Président,

Christian POTEAU



Le secrétaire de séance,

Jean-Marc CHANUSSOT

